



MUNICIPALITE DE GLAND

Préavis municipal n° 37 relatif à l'octroi d'un crédit pour financer la construction d'un giratoire au lieu-dit « Cocardon » (Route Suisse RC 1a - Rue Mauverney).

Monsieur le président,
Mesdames, Messieurs les conseillers,

Préambule

Ces dernières années, la Ville de Gland a connu un fort développement de son urbanisation qui s'est accompagné d'une croissance continue de la mobilité. Dans les quartiers compris entre la voie CFF et la Route Suisse, l'habitat a poursuivi son extension à un rythme soutenu, notamment dans les plans de quartier «En Mauverney II», «Meydez» et «Mauverney Dessus – Bochet Dessus». Afin de développer une vision claire de l'accessibilité à ces quartiers, la municipalité y a dernièrement mené une étude de trafic, ceci afin de pouvoir maîtriser le trafic induit par cette croissance continue.

Cette réflexion a donné lieu à l'établissement d'un schéma de circulation qui, en intégrant ce périmètre à l'intérieur d'une zone 30 unique, permet notamment de traiter de manière homogène la quasi totalité de ces quartiers, de modérer le trafic sur la rue du Midi et la rue Mauverney et de diminuer le transit sans pour autant réduire l'accessibilité à la zone commerciale.

Parallèlement, l'attractivité du réseau principal doit également être renforcée en aménageant de nouveaux giratoires le long de l'avenue du Mont-Blanc et de la route Suisse. Relevons que ces mesures, recommandées par le plan des mobilités douces, contribueront à éviter le transit à travers les quartiers d'habitation.

Situé à l'intersection entre la route Suisse et la rue Mauverney, le giratoire faisant l'objet du présent préavis permettra notamment :

- de favoriser l'accessibilité aux quartiers de Mauverney et du Bochet en améliorant les mouvements de « tourner à gauche » à ce carrefour. L'accès aux commerces de Mauverney s'en trouvera notablement amélioré ;
- de réduire le nombre d'accidents graves et mortels en ralentissant la circulation sur la route Suisse (Les statistiques concernant les accidents survenus durant la période comprise entre 2000 et 2005 à ce carrefour ont recensé 1 personne décédée et 2 blessés graves) ;
- d'offrir une traversée piétonne sécurisée pour les nombreux résidents désirant se rendre au lac ou profiter du chemin de la Falaise pour se promener.

Enfin, cet ouvrage s'inscrit naturellement comme un élément modérateur le long de la route Suisse permettant, par une vitesse de passage plus basse, une diminution des émissions sonores.

Dans sa séance du jeudi 9 février 2006, le Conseil communal de Gland octroyait un crédit et autorisait la municipalité à entreprendre l'étude de ce giratoire. Arrivant au terme de cette étape, le projet lui est à nouveau présenté en vue, cette fois-ci, de l'octroi d'un crédit pour financer la construction de cet ouvrage.

Descriptif du projet

Le projet prévoit la réalisation d'un giratoire compact de diamètre extérieur de 32 mètres. Il comprend un îlot central infranchissable de 12 m de diamètre couronné d'un anneau semi-franchissable de 2 m et d'une bande de roulement de 8 m de largeur. Les dimensions de cet ouvrage sont identiques à celles du giratoire existant situé au carrefour de la route Suisse avec la rue du Perron et le chemin de la Falaise.

L'implantation de ce giratoire est déterminée par l'intersection des axes de chaussées de la route Suisse, de la rue Mauverney et du chemin de la Falaise, qui fixe le centre de cet ouvrage.

Profitant de la proximité de l'UICN, l'aménagement de l'îlot central comprendra la mise en place d'une œuvre rappelant la présence d'espèces menacées d'importance nationale (batraciens) se trouvant à l'étang de la Ballastière. Associée à ce projet, l'UICN prendra à sa charge les prestations d'ingénieurs liées à cet aménagement.

Ce giratoire est bordé par une piste pour cycles et piétons d'une largeur de 2,50 m raccordée aux aménagements existants et séparée de la chaussée par une bande végétalisée de 1 mètre de largeur. En parallèle, 3 nouveaux passages pour piétons munis d'îlots de sécurité permettront le franchissement en toute sécurité de la route Suisse et de la rue Mauverney.

Ce projet implique une modification des accès actuels au garage Léman Motors SA et à la station service BP SA. Les usagers y accéderont d'une part, en provenance de Nyon, par une présélection située après le giratoire et d'autre part, venant de Rolle, par la voie de présélection existante. La sortie se fera directement à l'intérieur du giratoire permettant ainsi aux véhicules lourds, principaux clients de la station service, de repartir quel que soit leur direction.

Le gabarit des voies de circulation au droit des branches du giratoire est dimensionné de manière à permettre dans le futur une réduction de la largeur de la chaussée de la route Suisse à 7 mètres. Dans l'intervalle, la voie de présélection existante en amont du carrefour pour les véhicules souhaitant se rendre au quartier de Mauverney, sera condamnée à l'aide d'un marquage y interdisant toute circulation.

Nous profiterons également de ces travaux pour remplacer la conduite d'eau sous pression se trouvant à l'intérieur de l'emprise des travaux. En effet, il est judicieux de saisir l'opportunité de ce chantier pour remettre à neuf cette canalisation en fonte dite « cassante » et éviter ainsi tout risque de devoir réintervenir par la suite sur cette conduite.

Excepté le système d'évacuation des eaux de chaussée qui sera adapté à la nouvelle configuration du carrefour, le réseau d'assainissement ne fera pas l'objet de travaux conséquents.

L'éclairage public, les marquages routiers et la signalisation verticale seront réalisés conformément aux directives du service cantonal des routes.

Enfin, les différents services de distribution seront contactés avant le démarrage des travaux afin de connaître leurs besoins respectifs et éviter ainsi toute ouverture ultérieure aux abords de cet ouvrage.

Emprises

La réalisation de ce giratoire nécessite l'acquisition de terrain auprès des 4 parcelles jouxtant le projet, dont deux appartiennent à la Commune de Gland. Des négociations ont eu lieu avec les différents propriétaires afin d'établir, pour les emprises suivantes, une convention règlementant les conditions de cet échange :

- une emprise de 165 m² sur la parcelle n°717, propriété de la société SHELL (Suisse) SA, sera acquise par la commune de Gland pour un montant de 1'650 frs.
- une emprise de 90 m² sur la parcelle n°600, propriété de la société CP AUTOGLAND SA, sera acquise par la commune de Gland pour un montant de 27'000 frs.

Le paiement de ces indemnités, le transfert des terrains au domaine public et la modification des limites de propriété interviendront à la fin des travaux.

Coût des travaux

Basé sur les soumissions rentrées et les devis d'entreprises, le coût estimatif de ces travaux se résume comme suit :

Construction du giratoire (encaissement de chaussée, évacuation des eaux, bordures et revêtement bitumineux)	425'000.-
Remplacement de la conduite d'eau sous-pression (génie civil et appareillage)	32'000.-
Marquages routiers et signalisation verticale	56'000.-
Eclairage public	40'000.-
Aménagement de l'îlot central et des bandes végétalisées (œuvre et végétation)	25'000.-
Expropriation et mise à jour du cadastre	39'000.-
Honoraires ingénieur pour direction des travaux et mise en service	32'000.-
Frais de géomètre	6'000.-
Frais de reproduction, copies	1'000.-
Divers et imprévus (env. 4 %)	27'000.-
Montant total HT	683'000.-
T.V.A. 7,6 % arrondi à	52'000.-
Montant total TTC	735'000.-

Procédure

Conformément aux dispositions de la loi sur les routes du 10 décembre 1991, ce projet a été soumis pour examen préalable au service des routes, qui s'est déterminé favorablement vis-à-vis des aménagements envisagés.

Ce giratoire, ainsi que les emprises de terrain nécessaires à sa réalisation, ont chacun fait l'objet d'une enquête publique du 21 août au 20 septembre 2007. Seul le projet du giratoire a suscité une opposition de la part de M. Marc Huguenin.

Réponse à l'opposition

Pour cet opposant qui habite à proximité immédiate de l'Avenue du Mont-Blanc, le giratoire envisagé ne permettra pas, contrairement au projet de route collectrice prévue dans le cadre du schéma directeur intercommunal Gland-Vich, de supprimer le trafic Autoroute → Route Suisse le long de l'avenue du Mont-Blanc et par conséquent d'éliminer une partie de la pollution et des nuisances sonores qui l'accompagnent. Il demande à la municipalité de trouver des solutions à ce trafic qui ne cesse de s'accroître et s'oppose donc à la réalisation de ce giratoire.

Au vu des remarques précédentes, la municipalité de Gland propose de lever cette opposition en précisant que ce giratoire réduira le transit le long de la rue du Midi et de la rue Mauverney sans pour autant augmenter le trafic Autoroute → Route Suisse. D'autre part, faisant suite au développement des quartiers Sud de la ville, cet ouvrage améliorera la qualité de vie des résidents du quartier de Mauverney en y réduisant la circulation et augmentera la sécurité le long de la route Suisse en y modérant la vitesse.

Pour terminer, signalons encore que le projet de nouvelle route collectrice étudié dans le cadre du schéma directeur devrait, certes, quelque peu décharger l'avenue du Mont-Blanc, mais il permettra surtout d'éviter qu'elle ne s'engorge encore davantage avec le trafic à destination de ces nouveaux quartiers.

Financement

Le financement de cette réalisation pourrait être assuré, le cas échéant, par les disponibilités de la bourse communale. Toutefois, nous sollicitons conjointement à la présente demande de crédit, l'autorisation de contracter un emprunt de 735'000 fr. aux conditions les plus favorables.

Amortissement

Le montant utilisé sera amorti sur une période de 30 ans, conformément aux dispositions du règlement sur la comptabilité des communes. Sur la base d'un taux d'intérêt de 3,8%, nos charges financières pourraient s'élever la première année à 52'430 francs (intérêts : 27'930 francs et amortissements 24'500 francs).

Le tableau récapitulatif joint en annexe au présent préavis permet de vérifier que cet emprunt entre dans le cadre du plafond d'endettement ratifié par le Conseil communal.

Frais d'exploitation

Les frais d'exploitation sont difficilement chiffrables. Ils seront englobés dans les comptes « entretien des ronds-points ».

Conclusions

Fondée sur ce qui précède, la municipalité propose au Conseil communal de prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL

- vu - le préavis municipal n°37 relatif à l'octroi d'un crédit pour financer la construction d'un giratoire au lieu-dit « Cocardon » (Route Suisse RC1a – Rue Mauverney) ;
- ouï - le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet ;
- ouï - le rapport de la commission des finances ;
- considérant - que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;
- d é c i d e
- I. - d'accorder le crédit de Fr. 735'000.00 et d'autoriser la municipalité à entreprendre ces travaux ;
- II. - d'autoriser la municipalité à emprunter la somme de Fr. 735'000.00 ;
- III. - d'approuver la réponse à l'opposition décrite dans le présent préavis ;
- IV. - de donner à la municipalité tous les pouvoirs de plaider, transiger, s'approprier en relation avec ce giratoire.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic :

Le secrétaire :

G. Cretegny

D. Gaiani

Personne responsable : M. Olivier Fargeon, municipal.

Annexes : plan de situation du projet
plan des emprises du projet
tableau plafond d'endettement

Gland, le 5 novembre 2007.

ANNEXE II – Préavis n°37

CONSTRUCTION D'UN GIRATOIRE AU LIEU-DIT « COCARDON »

Plan des emprises nécessaires à la réalisation du giratoire au carrefour route Suisse et rue Mauverney.

